

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 06 MARS 2023

# 2023-006

Date de convocation : 27/02/2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 12

en présence : 9

votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois de mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence Monsieur Marc DEGAUCHY, premier adjoint au maire, en l'absence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : M. DEGAUCHY, A. BOBOWSKI, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : P. LEFEBVRE, C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

### DELIBERATION N°6 : SUPPRESSION DE LA REGIE PECHE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** la délibération en date du 21/11/2001 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement des droits de pêche sous le numéro 115;

**Vu** l'arrêté en date du 22/11/2001, portant nomination d'un régisseur pour la Régie des droits de pêche, modifié le 31/03/2008, le 19/09/2014, le 18/04/2018, le 30/06/2020, le 12/08/2020 et le 26/04/2021 ;

**Considérant** que les moyens de paiements ont évolué et que les recettes des droits de pêche seront dématérialisés.

Monsieur Marc DEGAUCHY, adjoint au Maire empêché, propose de supprimer la régie de recette pour l'encaissement des droits de pêche.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la suppression de la régie de recette des droits de pêche au 30 juin 2023 et d'annuler l'arrêté portant nomination d'un régisseur pour les droits de pêche et de son suppléant au 30 juin 2023.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 06 mars 2023.

Pour le Maire empêché

l'Adjoint

Marc DEGAUCHY

